



# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 juillet 2026

## NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 14

Présents : 11

Absents : 3

Nombre de suffrages  
exprimés :

Pour : 11

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation  
09/07/2026

Date d'affichage  
09/07/2026

Acte rendu  
exécutoire après  
dépôt en Préfecture  
le : 21.07.2026

et publication du :  
21.07.2026

L'an deux mil vingt-six, le seize juillet, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du maire,

Mr Pascal Jumel

### Etaient présents :

Mme BUSON Paméla, Mme CAVET Brigitte, Mme de BONNAY-LE THUC Patricia, Mme DOUCERAIN Anne-Marie, Mme JANNIN Sylvie, M. JUMEL Pascal, Mme LIPIEC Stéphanie, M. MARC Patrick, M. SANCHEZ Bruno, Mme VERGER Nathalie, M. SICARD Christophe

### Procurator(s) :

### Etai(ent) absent(s) :

M. HUREL Alain, M. LACHERAY Sébastien, M. SWERTVAEGER Olivier

### Etai(ent) excusé(s) :

M. HUREL Alain, M. LACHERAY Sébastien, M. SWERTVAEGER Olivier

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Stéphanie LIPIEC

## OBJET

### 1- Désignation d'un correspondant défense

A la suite des élections municipales, il convient de procéder à la désignation d'un correspondant défense pour la commune.

Le correspondant défense est désigné sur proposition du maire, par délibération du conseil municipal, parmi ses membres.

Cet élu aura pour mission de développer le lien armée nation. Il sera à ce titre, pour la commune l'interlocuteur privilégié des autorités militaires du département et de la région.

Monsieur Le Maire propose donc au conseil municipal de désigner à cette fonction Madame DOUCERAIN Anne-Marie.

A l'unanimité,

Le Conseil Municipal,

Approuve la désignation de Madame DOUCERAIN Anne-Marie en tant que correspondant défense de la commune.

### 2 - Désignation d'un correspondant Europe

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal de la création conjointement par le Comité européen des Régions et la commission européenne d'un « réseau des conseillers locaux de l'Union européenne ». Cette initiative, annoncée au printemps 202, vise à rapprocher le débat européen des territoires en favorisant un dialogue avec les élus locaux.

Le réseau compte d'ores et déjà 3 000 élus à son actif, issus de 1700 collectivités territoriales.

L'adhésion est ouverte à tout élu local ou régional dans l'ensemble des Etats membres de l'Union européenne.

L'objectif est de rapprocher l'Europe des communes et des citoyens en renforçant la communication et la pédagogie autour des sujets européens, afin de mieux faire connaître l'impact concret de l'action de l'Europe sur la vie locale. Ce réseau permet également aux collectivités territoriales de faire remonter leurs besoins, priorités et proposition auprès des institutions européennes.

Les élus membres du réseau bénéficient de services d'information et peuvent participer à des visites d'étude à Bruxelles, de sessions de formation et d'ateliers visant à améliorer leur compréhension du fonctionnement de l'Union européenne.

La commune de Saint Pierre de Bailleul souhaite participer à ce réseau européen à la travers la désignation d'un correspondant Europe au sein du conseil municipal.

### **3 - Formation des élus**

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal et indique que la formation des élus municipaux est organisée par le code général des collectivités territoriales et notamment par l'article L2123-12 du code général des collectivités territoriales qui précise que celle-ci doit être adaptée aux fonctions des conseillers municipaux ; Dans les 3 mois du renouvellement de l'assemblée, une délibération détermine les orientations de la formation et les crédits ouverts à ce titre. Les organismes de formations doivent être agréés, Monsieur le Maire rappelle que conformément à l'article L 2123-13 du code général des collectivités territoriales, chaque élu ne peut bénéficier que de 18 jours de formation sur toute la durée du mandat et que soit le nombre de mandats qu'il détient. Ce congé est renouvelable en cas de réélection,

Le Maire propose à l'assemblée :

Chaque élu pourra bénéficier, pour la durée du mandat, des droits à la formation selon ses souhaits. La prise en charge de la formation des élus se fera selon les principes suivants : - agréent des organismes de formations ; dépôt préalable aux stages de la demande de remboursement précisant l'adéquation de l'objet de la formation avec les fonctions effectivement exercées pour le compte de la commune ; liquidation des crédits et de leur utilisation sur base égalitaire entre les élus.

Les thèmes privilégiés seront, notamment en début de mandat : pour exemple les fondamentaux de l'action publique locale, Les formations en lien avec les délégations et/ou l'appartenance aux différentes commissions ; les formations favorisant l'efficacité personnelle (prise de parole, bureautique, gestion des conflits).

Le conseil municipal, ayant entendu Monsieur Le Maire et après avoir délibéré

La prise en charge de la formation des élus se fera selon les principes suivants :

- Agrément des organismes de formations ;
- Dépôt préalable aux stages de la demande de remboursement précisant l'adéquation de l'objet de la formation avec les fonctions effectivement exercées pour le compte de la commune ;
- Liquidation de la prise en charge sur justificatifs des dépenses ;
- Répartition des crédits et de leur utilisation sur une base égalitaire entre les élus.

**DÉCIDE** selon les capacités budgétaires de prévoir s'il y a des demandes l'enveloppe financière prévue à cet effet

### **4 - Délégations des élus pour les commissions Agglo Seine Eure**

Voir tableau annexé à cette délibération

## **5 - Convention pour le financement d'un chantier d'insertion**

La commune de Saint Pierre de bailleul désirant agir concrètement pour l'insertion sociale et professionnelle des plus exclus, a identifié dans le patrimoine communal un chantier pouvant servir de support pédagogique à une démarche d'insertion sociale et professionnelle.

L'agglomération Seine Eure et l'association CURSUS sont engagés dans un processus visant à la valorisation et à la restauration du patrimoine. L'association intervient dans le cadre d'une convention avec l'Etat octroyant la qualité d'Atelier et Chantier d'Insertion.

Une convention ayant pour objectif de définir le partenariat entre la commune et l'association Coursus dans le cadre de la restauration de 4 tombes de soldats.

Conformément à l'article 4-Financement de la convention cadre entre la communauté d'agglomération Seine Eure et l'association Coursus, la participation financière de la commune s'élève à 1184.18€ H.T. pour un coût total de 13163.21€ H.T.

A l'unanimité,

Le Conseil Municipal,

**ACCEPTE** les modalités présentées sur cette convention, y compris la partie financement.

**AUTORISE** Mr le Maire à signer la convention avec l'association Coursus.

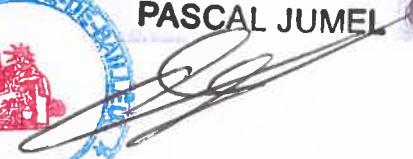
Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Fait à SAINT-PIERRE-DE-BAILLEUL

Le Maire,

Le Maire  
**PASCAL JUMEL**





[illegible]